



DÉCISION
Concernant l'octroi d'un mandat spécial à
Monsieur Pascal THEILLET

N°2025

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L333-2, L333-3, L333-4 et L333-5 ;
Vu la délibération n°13 du conseil communautaire du 17 juin 2024 relative à la délégation du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires ;
Vu le décret n°2006-765 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;
CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Présidents et conseillers communautaires doivent être au remboursement des frais que supporte l'exécution des mandats spéciaux ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Pascal THEILLET à RENNES (55) nécessite l'octroi d'un mandat spécial, dans les conditions définies par la réglementation suscitée.

DÉCIDE

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Pascal THEILLET au « Carrefour des gestionnaires locaux de l'eau » au Parc des Expositions - La Nave Clémence-BELU (55) du 13 au 15 janvier 2025 ;
Article 2 : D'autoriser, à l'été concerné, le remboursement des frais réellement occasionnés pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses exposés ;
Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ;
Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable (SGC) Limoges et Amonts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Reçu de Monsieur le Maire
M. Jean-Louis BOUTIER
Le 16/01/2025

Signé électroniquement le 16/01/2025
Signé électroniquement le 16/01/2025
Monsieur le Maire
M. Jean-Louis BOUTIER
Le 16/01/2025

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Pascal THEILLET

1 DOCUMENT - Publié le 16 Janvier 2025



26189.pdf
(.pdf, 298,7 Ko)



TÉLÉCHARGER